

CONSEIL EXECUTIF

Vingt-cinquième session

Point 9.8 de l'ordre du jour

EB25/75

25 janvier 1960

ORIGINAL : ANGLAIS



RAPPORT SUR LES CONTRIBUTIONS AU COMPTE SPECIAL POUR LE PROGRAMME
D'APPROVISIONNEMENTS PUBLICS EN EAU

Rapport du Directeur général

1. La Douzième Assemblée mondiale de la Santé, dans sa résolution WHA12.48,¹
a pris, entre autres, les décisions suivantes :

"III.1 AUTORISE le Conseil exécutif à accepter toutes contributions qui
pourront être offertes pour aider les gouvernements à dresser des plans
d'approvisionnement publics en eau, à en préparer l'exécution et à s'assurer
toute autre assistance technique nécessaire en l'occurrence, le Conseil
exécutif pouvant déléguer ce pouvoir à son Président;

III.2 PRIE le Directeur général de créer, en application des articles 6.6 et
6.7 du Règlement financier, un compte spécial pour les fins exposées au
paragraphe III.I ci-dessus;"

2. Dans sa résolution EB24.R29,² le Conseil exécutif :

"1. PREND NOTE de la création du compte spécial pour le programme d'appro-
visionnement publics en eau;

2. DELEGUE à son Président le pouvoir d'accepter des contributions à ce
compte spécial, sous réserve que le Directeur général ait décidé que les
contributions peuvent être utilisées dans le programme; et

¹ Recueil des résolutions et décisions, cinquième édition, p. 86

² Recueil des résolutions et décisions, cinquième édition, p. 289

3. PRIE le Directeur général de faire rapport à chaque session du Conseil exécutif sur les contributions au compte qui auront été acceptées dans l'intervalle des sessions du Conseil en vertu des pouvoirs ainsi délégués."

3. Le Directeur général a l'honneur d'informer le Conseil qu'il a reçu une contribution de US \$300 000 des Etats-Unis d'Amérique.